



Là où je vis, j'agis !

Réunion du jeudi 5 novembre 2015

Compte-rendu

La maison de quartier du Marranel a accueilli la deuxième réunion du conseil de quartier du Lude – Bellevue - Saint Salvadou.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux solidarités et à la démocratie participative,
Jean Esquerre, conseiller municipal délégué au quartier Lude-Bellevue-St Salvadou,
Pierre-Marie Senes, conseiller municipal délégué aux parcs et jardins aux bases de loisirs et aux aménagements urbains des quartiers,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Étaient présents : Véronique AUGE Bénédicte BODINIER Harmonie BUIL Didier CANCE Pierre CAVAILLES Claude CLUCHIER Danielle COMBALBERT Michel DICHARD Guy FABRE Henri FALCOU Danièle GARRIC-BONFILL Corinne GODEFROY Béatrice GOULESQUE Josiane GRONDIN Patrick LEGRIX Mekki KHANCHER Bernard MAILLEBUAU Stéphanie MARY-VIDAL Alain PEYRO Laurent ROUZIERE Véronique SALVADOR Jean SCHEFFER	Étaient excusés : Fabien LACOSTE, élu de l'opposition Naddia AKEB Véronique AZAÏS Serge BAYSSE Jean-Pierre BERENGUER Céline CAMMAS Daniel CROS Patricia DAVARD-GRANIER Stéphane DUPRE Fredy FICARRA Laurence GUINAMANT Gérard ISSALY Patrick LAURENT Roger PAYRASTRE Michèle POTELLE Annie ZULLO
--	--

Animée par Pierre-Marie Senes, conseiller municipal délégué aux parcs et jardins aux bases de loisirs et aux aménagements urbains des quartiers, Jean Esquerre, conseiller municipal délégué au quartier du Lude – Bellevue – Saint Salvadou, et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir pour la deuxième fois les conseillers du quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier albigeois

En introduction, Jean Esquerre et Pierre-Marie Senes remercient les conseillers pour leur participation à ces instances de travail et de réflexion pour leur quartier et souhaitent la bienvenue aux nouveaux conseillers.

Ils saluent cette mobilisation citoyenne et soulignent la forte implication des Albigeois dans cette deuxième génération des conseils de quartier lancée en juin 2014.

590 Albigeois de tout horizon, habitants, jeunes, adultes ou seniors, commerçants et représentants du monde de l'entreprise, bénévoles associatifs, partenaires institutionnels, élus sont aujourd'hui impliqués dans les douze conseils de quartier.

Ils rappellent le rôle du conseil de quartier en matière de mixité, de relations et d'échanges au sein d'un même quartier et la méthode de travail qui est privilégiée : une réflexion centrée sur les questions de proximité, avec sérieux et convivialité, un travail organisé en tables rondes thématiques ou par projet, avec des règles précises définies dans la charte de la participation diffusée à chaque conseiller.

Cette deuxième réunion du conseil de quartier est l'occasion de refaire le point sur les sujets d'actualité du quartier et de poursuivre le travail en groupes thématiques.

Le plan de déplacements urbains

Les conseillers sont informés que la communauté d'agglomération de l'Albigeois est dans la phase de finalisation du plan de déplacements urbains qui a été engagé en 2010.

Le PDU définit pour les 10 années à venir les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans toute l'agglomération. Il vise à rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements, au profit des modes de transports collectifs ou des modes doux comme le vélo ou la marche à pied.

Une phase de diagnostic a été conduite en 2012 et 2013 dans le Grand Albigeois. La population à travers une enquête ménage, les services de l'État et tous les partenaires impliqués en matière de déplacements ont permis d'établir un état des lieux et un diagnostic exhaustif de la mobilité sur notre territoire dont la synthèse est accessible sur le site internet de l'agglomération.

Ces éléments de diagnostic, et leur analyse ont permis de définir un projet global d'organisation équilibrée des déplacements sur le territoire.

Afin de présenter et de partager ce projet, l'Agglomération organisera en fin d'année des réunions de présentation et de concertation par secteur géographique. Une réunion est prévue le 8 décembre sur le territoire de la ville d'Albi.

Pour garantir la qualité des échanges sous la forme d'ateliers, le nombre de participants a été limité à une quarantaine de personnes.

Pour permettre la représentation des conseils de quartier comme le souhaite la ville d'Albi, l'Agglomération propose que chaque conseil désigne un représentant qui participera à cette réunion.

Une concertation plus large est également prévue par l'intermédiaire du site internet de l'Agglomération. Elle permettra à tous de s'exprimer.

Claude Cluchier se propose de représenter le conseil de quartier et invite les autres conseillers à le contacter au préalable pour faire part de leurs points de vue et réflexions.

Une discussion s'engage sur les enjeux de mobilité et déplacements au sein du quartier :

- les déplacements doux et les perspectives d'ouverture de sentiers de promenade (cf le travail préparatoire menée au sein du conseil de quartier sur le mandat précédent),
- la sécurisation des déplacements doux à proximité des établissements scolaires,
- la desserte par le réseau des transports urbains dans certains secteurs du quartier,
- la réfection des certains axes structurants pour améliorer les conditions de circulation...

Un conseiller souligne les difficultés de stationnement rue du commandant Blanché. L'association de quartier sollicite la ville depuis l'été sur cette question en demandant la matérialisation au sol des places de stationnement autorisées sur la chaussée du côté impair entre les n°123 et 135 ou au minima du 127 au 131.

Les représentants de la ville indiquent que depuis quelques mois, l'organisation des travaux qui se déroulent dans l'enceinte du Lycée Bellevue condamne une partie du parking intérieur de l'établissement et engendre des reports de stationnement sur la rue et notamment sur les trottoirs.

La difficulté se veut donc temporaire.

En outre, au delà de l'application du code de la route qui interdit les stationnements sur trottoirs, il est rappelé que cette rue bénéficie d'une signalisation complémentaire interdisant le stationnement sur le trottoir et la chaussée du côté des numéros pairs (côté lycée et château Malphettes). Le stationnement doit donc s'organiser sur la chaussée côté impair et la matérialisation n'apparaît pas nécessaire.

La police municipale a été saisie et est intervenue.

Jean Esquerre rajoute que parallèlement, la ville va écrire aux responsables du lycée et du Greta afin de les sensibiliser à cette situation en leur demandant d'intervenir auprès des élèves et stagiaires pour les inviter à modifier leur comportement.

Suite à cet échange, Pierre-Marie Senes remercie le conseiller de quartier qui s'est porté volontaire et indique que la ville transmettra son nom et ses coordonnées à l'agglomération afin qu'il soit invité à la réunion prévue.

Le projet de pôle médical rue Joly

Ce pôle santé, dont le conseil de quartier a déjà été informé, comprendra une dizaine de cellules à destination des professions médicales, paramédicales et des mutuelles de santé pour une surface plancher de 1554 m².

Le permis de construire a été instruit.

Le promoteur du projet poursuit la commercialisation et devrait engager les travaux en début d'année 2016 en fonction du pourcentage de location assurée.

Information travaux rue Fernand Audric

Les conseillers sont informés que la rue Fernand Audric est en cours de travaux.

Ils concernent la mise en séparatif du réseau d'assainissement unitaire existant (création d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau pluvial) et le renouvellement du réseau d'eau potable.

La rue est fermée à la circulation durant le chantier qui a débuté le 24 août et qui se terminera fin novembre.

Le montant de l'investissement est de 159 850 euros.

Proposition de Madame Buil, conseillère de quartier

Madame Buil a écrit à la ville à son retour de vacances dans les landes pour proposer de mettre en œuvre sur l'Albigeois le principe des *boîtes à lire ou boîtes à livres* (des boîtes sont installées par la collectivité ou une association sur l'espace public ; les habitants y déposent des livres, journaux, revues qu'ils ont lus et/ou en prennent d'autres déjà déposés par d'autres lecteurs).

Jean Esquerre, remercie madame Buil de sa proposition et indique que sa collègue Naïma Marengo, en charge de la culture, est vivement intéressée. Elle a répondu à Madame Buil lui indiquant que cette proposition pertinente devait être évoquée avec le réseau de lecture publique de l'agglomération et en conseil de quartier.

Ce sujet n'ayant pu être évoqué avec l'agglomération, il est donc préférable de reporter son traitement en conseil de quartier tant que ville et agglomération n'ont pas défini une position commune sur ce sujet.

Un travail de réflexion par groupe

Deux groupes de travail thématiques sont constitués :

- Agriculture urbaine et traitement des espaces verts et naturels du quartier : état des lieux et perspectives d'amélioration
- Aménagements de proximité

Un volontaire par groupe est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Laurent Rouzière pour le groupe « Aménagements de proximité », et Véronique Augé pour le groupe « Agriculture urbaine et traitement des espaces verts et naturels du quartier ».

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des échanges et des réflexions sur les sujets abordés lors de cette deuxième réunion du conseil est retranscrit, par groupe projet, dans les tableaux ci-après.

Agriculture urbaine et traitement des espaces verts et naturels : état des lieux et perspectives pour le quartier

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<i>Espaces verts et agriculture urbaine : quel état de lieux à Albi et dans le quartier ?</i>  <i>Les conseillers au travail</i>	Pierre-Marie Senes, conseiller municipal délégué aux parcs et jardins et aux aménagements urbains des quartiers propose aux conseillers d'évoquer les questions d'espaces verts et naturels et d'agriculture urbaine dans le quartier. Il rappelle les dispositions et engagements de qualité pris par la ville en matière de paysagement et d'entretien des espaces verts et naturels. Il souligne que les services municipaux sont engagés dans une démarche respectueuse de l'environnement, dans le cadre de l'agenda 21 local et que le service des parcs et jardins développe depuis des années des thèmes et projets de fleurissement de qualité qui sont reconnus par les labels nationaux. Il est rappelé aux conseillers que le terme d'agriculture urbaine regroupe toutes les formes émergentes de pratiques agricoles en ville, généralement en parcelles partagées, ou en jardins individuels et/ou collectifs, du jardin public au potager particulier à la production maraîchère professionnelle. Compte tenu de la typologie du quartier, les conseillers s'interrogent sur l'intérêt de la mise en place d'une telle politique dans leur secteur. L' élu précise que c'est bien une réflexion d'ensemble qui est proposée car la gestion des espaces verts s'inscrit et interroge nécessairement le rapport des habitants au domaine public, à leur environnement quotidien, à la nature. Les pratiques, la perception et les attentes doivent évoluer aujourd'hui face aux enjeux de protection des ressources, de limitation des consommations...

Quelles pistes d'intervention ?



Lotissement Fer Salvadou :

Une conseillère du quartier indique être en relation avec l'association les Incroyables Jardiniers dans ce secteur.

En effet, quelques espaces dans ce lotissement pourraient accueillir des potagers et des cultures partagées afin de créer des liens.

Toutefois, la ville n'a pas encore récupéré ces espaces dans le domaine public et peut difficilement prévoir, à ce jour, une occupation de ce type. Cette perspective est donc mise en attente mais reste intéressante.

Lycée Bellevue :

Une conseillère trouve dommage que l'enceinte verdoyante du lycée Bellevue ne soit pas utilisée pour du jardinage.

L'enceinte de l'établissement scolaire appartenant à la région, la ville peut difficilement mener des actions à l'intérieur.

Jardins privés :

Une conseillère explique qu'elle a beaucoup de terrains et qu'elle est prête à permettre à des personnes de cultiver son jardin.

La ville ne propose pas ce genre de mise en relation. Toutefois, des associations comme les incroyables jardiniers peuvent le faire.

Rue Marc Antoine Charpentier :

Il existe un bassin de rétention à proximité de la voie ferrée dans le lotissement qui pourrait présenter des opportunités.

Malheureusement à ce jour, ce bassin n'est pas communal.

Square Gounod :

Perspectives à étudier dans le cadre du projet d'aménagement du square précédemment évoqué en conseil de quartier.

	Le site se prêterait bien à la certains plantations de type fruitiers par exemple. <u>Espaces délaissés de la zone Albitech (rue de la Rachoune) : Projet à étudier.</u>
<i>Autres questions abordées et propositions sur ce thème.</i>  <i>Parcelle communale rue de la Rachoune</i>	Les conseillers de quartier s'inquiètent de la proximité de la rocade et de la pollution pour les plantations existantes sur le terrain communal, rue de la Rachoune. Pierre-Marie Senes précise que la ville évite généralement de planter des arbres fruitiers à proximité directe d'une voie très circulée. Les conseillers demande la diffusion d'un plan localisant l'ensemble des espèces comestibles sur le territoire communal. L'information leur est alors donnée que ce travail est d'ores et déjà engagé.

Aménagements de proximité

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
Retour sur les aménagements réalisés récemment.  <i>Le nouveau siège de la CPAM dans le quartier</i>	Il est proposé aux conseillers d'échanger autour des projets qui se sont réalisés récemment dans leur quartier. La CPAM Les inquiétudes liées à la construction de cet équipement dans le quartier se sont vite éloignées. Les conseillers pensent que l'insertion du bâtiment est réussie. Le parking est bien organisé et l'équipement est bien indiqué. Certains habitants traversent le parking pour rejoindre la rue Joly qui donne sur le supermarché hard-discount. Le pôle médical rue Joly Le projet est porté par un promoteur privé. Les travaux devraient débuter en 2016. Les conseillers trouvent le projet intéressant et pensent qu'il faut prêter une attention particulière aux places de stationnement afin que le parking de la CPAM ne soit pas saturé. Certains conseillers manifestent le souhait que la ville puisse investir dans un centre municipal de santé pour améliorer l'accès au soin et éviter l'engorgement du centre hospitalier. L'aménagement de la rue Joly Il est proposé aux conseillers de donner leur avis sur l'aménagement du carrefour de la rue Joly avec la rue Gambetta. Les conseillers pensent que le système de feux peut paraître pour certains un peu compliqué.

	En effet, à la sortie de rue Joly, le feu est orange clignotant ; en venant de l'avenue Frédéric Mistral en face, le conducteur ne sait pas qu'il est prioritaire et cela crée parfois quelques hésitations pouvant représenter un risque d'accident. A noter toutefois qu'à ce jour, aucun accrochage n'a été signalé. Avenue Gambetta La ville a investi sur une des plus grandes artères du quartier, l'avenue Gambetta, avec une mise au normes des trottoirs et des arrêts de bus. Tout l'éclairage de la rue a également été repris avec des luminaires à LED. Certains conseillers souhaitent également aborder les travaux de la rue Schweitzer. Ils font état de problème sur l'état des trottoirs, de la présence de trous, de poussières liées au revêtement de sol et de coffrets EDF mal placés. Un rendez-vous a déjà eu lieu sur place avec l' élu à la voirie.
Traitement du square de la place Gounod.	Il est proposé aux conseillers de faire un point sur l'avancement du projet d'aménagement du square de la place Gounod. Suite aux problèmes rencontrés par les riverains (nuisances, actes de délinquance en fond de parcelle...), la ville d'Albi, après enquête publique, a décidé de vendre la partie en fond de l'espace verts aux propriétaires les plus proches. Le projet d'aménagement simple, défini suite à de multiples échanges et concertations avec l'association de quartier et les riverains, a été validé lors de la dernière réunion du conseil de quartier et sera réalisé. La création d'une clôture avec portillon, fermant le square n'interviendra que lorsque le riverain mitoyen aura lui-même édifié la sienne. Les conseillers demandent à ce que le portillon donnant accès à l'espace vert se referme automatiquement.

	Les conseillers regrettent que la proposition de mise en place de jeux ait été refusée par les riverains. De leur point de vue, la mise en place de jeux pour jeunes enfants et de bancs et à reconsidérer car le site serait ainsi propice aux rencontres entre habitants et contribuerait à renforcer les relations de voisinage. Chacun s'accorde sur le fait que les mentalités doivent progressivement évoluer car le public ciblé est bien familial (les enfants en bas âge ne viennent pas seuls sur les jeux mais accompagnés de leurs parents).
Devenir des espaces publics de la cité du Lude (rue Léon Viala) - Intervention sur le bâti (Tarn Habitat)>>>>>>>>>> - Pistes d'aménagement des espaces publics>>>>>>>>>	Il est proposé aux conseillers de faire un point sur les travaux réalisés sur les immeubles de la cité du « Petit Lude » Les travaux de rénovation des deux immeubles de la cité du « Petit Lude » ont été réalisés par Tarn Habitat qui a pu obtenir une subvention de la région Midi-Pyrénées. On été réalisés des travaux de réhabilitation thermique (isolation par l'extérieur), la rénovation de toutes les façades, le remplacement des menuiseries, la pose de volets roulants, la pose de ventilations hygroréglables dans chaque logement, le remplacement des chauffe-eaux et des équipements de chauffage. A noter que les logements sont restés habités pendant les travaux. Les conseillers ont pu apprécier les changements sur la base de photos qui leur ont été présentées. Pour poursuivre, les conseillers sont invités à travailler sur les possibilités d'aménagement des espaces du public de la cité, aménagements qui viendrait compléter les travaux réalisés sur le bâti. Deux grands espaces sont prioritairement identifiés : celui au Sud, derrière l'immeuble le plus long et celui à l'Est derrière l'immeuble le plus haut.

	Pour le premier espace, celui situé au Sud, Les conseillers proposent qu'une convention puisse être signée avec l'association les « Incroyables Comestibles » afin que des jardins potagers puissent être créés avec les habitants. Les conseillers précisent qu'il est essentiel de trouver des habitants qui puissent et qui souhaitent s'impliquer dans ce projet de jardin pour qu'il puisse fonctionner durablement. Pour régler la question de l'arrosage, ils proposent que les eaux de pluies soient récupérées. Pour l'espace situé à l'Est, derrière l'immeuble le plus haut, les conseillers proposent la création d'un équipement de loisir de type boulodrome. Cette proposition doit être examinée au regard des nuisances sonores qu'elle pourrait générer à proximité des logements.
Points divers abordés par les conseillers Carnaval>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>> Zone Albitech>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>	Lors du Carnaval d'Albi, certains conseillers relèvent des problèmes de sécurité routière liés aux installations des forains. Il est notamment question du boulevard Montebello au niveau du giratoire du 8 mai 1945. La présence des installations foraines modifie complètement la circulation des piétons et des parents avec poussettes (à cause de la présence de câbles électriques sur la chaussée). Pour les conseillers, il est impératif de sécuriser cette zone de circulation piétonne pendant le Carnaval. Les conseillers demandent un nettoyage du ruisseau notamment au niveau du passage sous la voie ferrée.

Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi -
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartier@mairie-albi.fr